



CITIBANK CANADA

Bâle III – Pilier 3

Au 31 décembre 2023

100
ANNÉES AU
CANADA

Table des matières

1. Champ d'application	1
Divulgations qualitatives	1
2. Structure du capital	2
Divulgations qualitatives	2
Divulgations quantitatives	2
3. Adéquation des fonds propres	3
Divulgations qualitatives	3
Divulgations quantitatives	5
4. Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques	6
Divulgations qualitatives	6
Divulgations quantitatives	9
5. Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l'approche standard et coefficients prudentiels pour les approches fondées sur les NI.....	14
6. Atténuation du risque de crédit	15
Divulgations qualitatives	15
Divulgations quantitatives	16
7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie	17
Divulgations qualitatives	17
Divulgations quantitatives	18
8. Titrisation	18
9. Risque de liquidité.....	19
Divulgations qualitatives	19
Divulgations quantitatives	20
10. Risque du marché – Divulgations pour les banques utilisant la méthode des modèles internes (MMI) pour les portefeuilles de négociation	21
Divulgations qualitatives	21
Divulgations quantitatives	25
11. Risque opérationnel	26
12. Actions – Divulgation des positions du portefeuille d'intermédiation bancaire	29
13. Risque lié aux taux d'intérêt dans le portefeuille d'intermédiation bancaire	29
Divulgations qualitatives	29
Divulgations quantitatives	30

Table des matières

14. Rémunération.....31

 Gouvernance..... 31

 Philosophie de rémunération de Citi 32

 Haute direction et autres preneurs de risques importants 32

 Structures de la rémunération..... 33

 Mesure du rendement 37

 Gestion du rendement 39

 Divulgations quantitatives 39

1. Champ d'application

Divulgations qualitatives

Le présent document porte sur les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier de Bâle III pour Citibank Canada (la « Banque ») et l'ensemble de ses filiales. Les exigences relatives à la consolidation aux fins de la comptabilité ou de la réglementation sont les mêmes. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Il n'existe aucune restriction interne précise concernant le transfert de fonds ou de fonds propres réglementaires des filiales de la Banque, si ce n'est qu'il faut obtenir les approbations nécessaires du conseil d'administration ou des membres de la direction des entités pertinentes, ou des deux, avant d'effectuer tout changement.

La Banque est une filiale indirecte en propriété exclusive de Citibank, NA et est autorisée à exploiter une banque au Canada avec tous les pouvoirs bancaires prévus par la Loi sur les banques en tant que filiale d'une banque étrangère. La société mère immédiate de la Banque est Citibank Overseas Investment Corporation, et la société mère ultime est Citigroup Inc. Citibank Canada a été classée dans la catégorie SMSB de catégorie II par le BSIF.

Les divulgations suivantes ont été préparées dans le seul but d'expliquer les éléments sur lesquels la Banque s'est fondée pour préparer et divulguer les renseignements relatifs aux exigences en matière de fonds propres, à la gestion de certains risques et à la rémunération de la haute direction. Les divulgations ne constituent en rien des états financiers, et elles ne doivent pas servir à prendre des décisions de placement ou à se former un jugement sur la Banque ou ses sociétés liées, Citigroup Inc. et Citibank, N.A. Sauf indication contraire, les renseignements financiers exprimés en dollars canadiens ont été arrondis au millier de dollars le plus près.

Des informations financières supplémentaires publiées peuvent être consultées dans les Données financières du BSIF pour les banques.

Site web : (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/data-forms/financial-data/financial-data-banks>).

2. Structure du capital

Divulgations qualitatives

Le capital réglementaire de la Banque est principalement composé de fonds de catégorie 1 incluant des actions ordinaires, des réserves et des bénéfices non distribués (rajustés pour éliminer certains profits et pertes liés aux fluctuations du propre écart de crédit de la Banque) et des ajustements réglementaires. Les fonds propres de catégorie 2 de la Banque comprennent une part admissible de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables des étapes 1 et 2.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 décembre :

	2023	2022
Actions ordinaires (sans valeur nominale; sans limites, autorisées 17 003 actions émises, 2022 – 17 003 actions émises)	428 833	853 833
Réserves admissibles	10 080	10 080
Bénéfices non distribués rajustés	280 891	687 798
Cumul des autres éléments du résultat global aux fins des fonds propres	(6 415)	(13 131)
<u>Moins :</u>		
Gain/perte à la juste valeur nette cumulative après impôt découlant de l'évolution du risque de crédit de l'institution, y compris les rajustements de la valeur de la dette sur les instruments dérivés	(468)	(1 454)
Fonds propres bruts de catégorie 1	713 857	1 541 173
<u>Déductions des fonds propres de catégorie 1</u>		
Logiciels incorporels (nets du passif d'impôt différé)	–	–
Actifs d'impôt différé, excluant les actifs découlant de différences temporaires (nets du passif d'impôt différé admissible)	7 337	24 736
Fonds propres bruts de catégorie 1 rajustés	706 520	1 516 437
Fonds propres de catégorie 2 : Réserve des étapes 1 et 2 admissible	6 319	10 065
Total des fonds propres admissibles	712 839	1 526 502

En 2023, un dividende de 457 millions de dollars (2022 – 43 millions de dollars) a été versé aux actionnaires.

3. Adéquation des fonds propres

Divulgations qualitatives

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque a adopté les nouvelles lignes directrices du BSIF, qui sont fondées sur « *Bâle III : Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires – Décembre 2010 (texte révisé en juin 2011)* », communément appelé Bâle III, publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »). De concert avec « *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* », ces accords décrivent les réformes élaborées par le Comité de Bâle pour renforcer les règles internationales en matière de fonds propres et de liquidité, dans le but d'accroître la résilience du secteur bancaire.

Le CBCB a instauré une réforme de Bâle III par l'entremise des changements réglementaires apportés au cours des dernières années, et conçus pour corriger les lacunes des banques en matière de résilience qui ont été mises au jour pendant la crise financière. La réforme finale de Bâle III, publiée en décembre 2017, visait à accroître la crédibilité du calcul des actifs pondérés (« AP ») en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques, ce qui comprenait des changements relatifs aux dispositifs du risque de crédit, du risque d'exploitation, du ratio d'endettement (« RE ») et du rajustement de la valeur du crédit (RVC). Les changements relatifs au RVC sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Le nouveau dispositif de RE est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le CBCB a également émis une ligne directrice finale concernant une approche standard visant à évaluer l'exposition au risque de crédit de contrepartie, comprenant une approche intégrale non modélisée permettant d'évaluer le risque de crédit de contrepartie associé aux instruments dérivés de gré à gré, aux instruments dérivés cotés en bourse et aux opérations de règlement à long terme. La nouvelle approche standard du risque de crédit de contrepartie (« AS-RCC ») remplace la méthode d'évaluation du risque courant (« MERC ») et la méthode standard (« MS ») dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres. La méthodologie de l'AS-RCC été finalisée en avril 2014 et mise en œuvre le 1^{er} janvier 2019 par le BSIF.

Les ratios de fonds propres de la Banque selon les règles de Bâle III ont été calculés à l'aide de l'approche standard intégrale.

Les niveaux de fonds propres des banques canadiennes sont réglementés par les lignes directrices susmentionnées. Les fonds propres réglementaires sont répartis dans les catégories suivantes : Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET 1 »), catégorie 1 et le total des fonds propres. Les fonds propres de catégorie 1 sont principalement composés des éléments les plus durables du capital, et ils sont constitués essentiellement d'actions ordinaires, de réserves et de bénéfices non distribués. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent une part admissible de la réserve collective totale pour pertes sur créances irrécouvrables. Le capital total est défini comme le total des fonds propres de catégorie 1 et 2, moins certaines déductions prévues par le BSIF.

La Banque a mis en place un processus de gestion des fonds propres qui permet d'estimer, de déployer et de surveiller ses fonds propres disponibles et d'en évaluer l'adéquation. Ce processus de gestion des fonds propres vise plusieurs objectifs : dépasser les exigences réglementaires et maintenir une structure de capital efficiente qui assure un juste équilibre entre d'excellents ratios de fonds propres et un rendement satisfaisant pour les actionnaires de la Banque.

Les principaux ratios de fonds propres de la Banque sont conservés quotidiennement à des niveaux appropriés, conformément aux lignes directrices du BSIF. La Banque a constamment affiché des ratios supérieurs aux exigences réglementaires en 2023 et en 2022. Le conseil d'administration de la Banque (le « Conseil ») examine ces ratios tous les trimestres.

Pour calculer les ratios réglementaires, on divise les fonds propres des CET 1, de catégorie 1 et le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques (actifs pondérés). Le calcul des risques pondérés est défini par les règles édictées par le BSIF relativement aux expositions au bilan et hors bilan, et il inclut des montants pour l'exposition au risque de marché associée au portefeuille de négociation de la Banque et l'exposition au risque opérationnel associée au risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, des employés ou encore d'événements externes.

En outre, le BSIF établit officiellement des minimums de fonds propres fondés sur les risques pour les institutions de dépôts. Ces minimums s'établissent actuellement à un ratio de 7,0 % pour les CET 1 (2022 – 7,0 %), à un ratio de 8,5 % pour les fonds propres de niveau 1 (2022 – 8,5 %) et à un ratio de 10,5 % pour le total des fonds propres (2022 – 10,5 %). En plus des ratios applicables aux fonds propres de catégorie 1 et au total des fonds propres, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur ratio de levier financier, qui est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale, est supérieur au niveau minimal. Le calcul de l'exposition totale est déterminé par des règles prescrites par le BSIF et comprend les expositions au bilan, les expositions aux instruments dérivés, les expositions aux cessions temporaires de titres et d'autres expositions hors bilan. Le ratio de levier minimal pour la Banque est de 4 % (2022 – 4 %).

Dans son cadre de gestion des fonds propres, la Banque a mis en place un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (« EAFPI »), qui permet de fixer des objectifs de fonds propres internes adaptés à son profil de risque, à ses plans d'affaires et à son environnement opérationnel.

L'EAFPI est le processus principal utilisé par Citibank Canada pour évaluer les niveaux de capitaux dans des conditions d'exploitation normales et des conditions de crise, en tenant compte de facteurs internes et externes et de risques importants qui peuvent avoir un impact sur les niveaux de capital de Citibank Canada, ainsi que du degré de détermination de la direction à assurer l'adéquation des capitaux.

Le cadre EAFPI de la Banque repose sur des objectifs de fonds propres quantitatifs visant à s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de fonds propres pour réaliser ses objectifs stratégiques et que toutes les parties prenantes sont convenablement protégées contre les situations de crise. Ces objectifs comprennent :

1. Force des fonds propres : Objectifs de capital quantitatif

- *Fonds propres dans un scénario de base* : Maintenir des niveaux de fonds propres réels et prévus supérieurs aux objectifs internes pleinement intégrés de Bâle III.
- *Fonds propres dans un scénario de crise* : Maintenir des ratios de fonds propres prévus dans des scénarios de crise supérieurs aux seuils internes de fonds propres de Bâle III (au sens du processus de l'EAFPI).
- *Ressources financières disponibles (« RFD ») par rapport au capital de risque* : Maintenir un RFD égal aux fonds propres de catégorie 1 de Citibank Canada selon Bâle III, au-delà du capital de risque et comprenant la marge pour capital de risque. L'utilisation du capital de risque en fonction du type de risque (crédit, marché et opérationnel) doit être suivie.
- *Liquidités* : Maintenir des niveaux réels et prévus de liquidités de base supérieurs aux seuils internes définis comme

- i) le ratio Adéquation et positionnement des liquidités de résolution/scénario de crise lié à une grave perturbation du marché;
- ii) le ratio de couverture des liquidités; et
- iii) le scénario des liquidités 2/grave perturbation du marché (« S2 »).

2. Capacité bénéficiaire brute : Niveau de tolérance au risque de Citibank Canada

- Citibank Canada équilibre sa prise de risque équilibre en fonction de sa capacité bénéficiaire brute et de sa base de dépenses de manière à ce que les pertes pouvant découler d'un scénario de crise modérée puissent être absorbées par les bénéfices nets, sans compromettre son capital. Le ratio de tolérance au risque (« RAR ») est le rapport entre le bénéfice avant impôts (le numérateur) et les pertes attribuables à une crise selon un scénario de probabilité d'une année sur 10 ans (le dénominateur).

Le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit et les risques dont la divulgation est exigée par le deuxième pilier sont les éléments de risque inclus dans le cadre EAFPI de la Banque.

Divulgations quantitatives

Le tableau qui suit résume les AP, les expositions, les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier de la Banque dont la divulgation est exigée par le premier pilier au 31 décembre :

	2023	2022
Risque de crédit (approche standard)		
Entreprises	680 025	1 710 253
Banques et maisons de courtage	311 382	234 140
Opérations	80 452	108 107
Détail	–	18 563
Immobilier	702 591	–
Autre	204 054	290 358
Sous-total du risque de crédit	1 978 504	2 361 421
Risque de marché (méthode des modèles internes)	339 225	200 413
Risque opérationnel (approche standard simplifiée)	474 238	372 688
Total des AP	2 791 967	2 934 522
Exposition totale	6 679 007	6 524 487
Ratio de fonds propres des CET 1	25,31 %	51,68 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	25,31 %	51,68 %
Ratio de capital total	25,53 %	52,02 %
Ratio de levier financier total	10,58 %	23,24 %

4. Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques

Divulgations qualitatives

Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de la détérioration de la qualité du crédit d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un tiers ou d'un émetteur ou du non-respect de ses obligations contractuelles.

Le risque de crédit est présent dans plusieurs activités commerciales de la Banque, y compris :

- Les prêts aux entreprises;
- Les prêts de banque privée;
- Les cessions temporaires de titres (conventions de rachat et conventions de revente, emprunts et prêts de titres).

Le risque de crédit découle également des activités de règlement et de compensation, lorsque la Banque transfère un actif avant d'avoir reçu la contre-valeur ou avance des fonds pour régler une transaction au nom d'un client. Le risque de concentration, au sein du risque de crédit, est le risque associé à la concentration de l'exposition au crédit lié à un client, un secteur, une région ou une autre catégorie en particulier.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants auxquels Citibank Canada est exposée en tant qu'institution. Par conséquent, la Banque possède un cadre bien établi qui sert à la gestion du risque de crédit dans l'ensemble de ses activités. Ce cadre comprend une définition de la tolérance au risque, des limites de crédit et des politiques en matière de crédit. La gestion du risque de crédit de la Banque comprend également des processus et des politiques concernant la reconnaissance des problèmes, ce qui comprend des « listes de surveillance », l'examen de portefeuilles, des cotes de crédit mises à jour et des déclencheurs de classification. En ce qui concerne les activités de règlement et de compensation de la Banque, si un problème survient, Citibank Canada transfère généralement le client à un modèle d'exploitation sécurisé (avec garanties). Généralement, les marges de règlement et de compensation intrajournalières de la Banque sont non visées par des engagements et peuvent être annulées en tout temps. Pour la gestion du risque de concentration au sein du risque de crédit, Citibank Canada possède un cadre établi de gestion de la concentration qui comporte des limites applicables aux secteurs.

La tenue à jour de cotes de risque exactes et uniformes dans l'ensemble du portefeuille de crédit institutionnel permet de comparer le risque lié au crédit dans tous les secteurs et pour tous les produits. Les cotes de risque de crédit de la contrepartie expriment la probabilité de défaut lié à une contrepartie et reposent principalement sur des modèles statistiques validés, des modèles de carte de pointage et des cotes établies par des agences de cotation externes (dans certaines circonstances bien précises), en combinaison avec des facteurs propres au débiteur obligataire ou au marché, comme l'expérience de la direction, la position concurrentielle, l'environnement réglementaire et le prix des produits de base. Des cotes de risque sont attribuées aux installations et expriment la probabilité de défaut du débiteur obligataire et les facteurs qui ont un impact sur la perte en cas de défaut de l'installation, comme des sûretés et le soutien des sûretés. Les cotes internes des débiteurs obligataires qui correspondent généralement à la cote BBB et plus désignent des cotes de bonne qualité, tandis que les cotes inférieures désignent des cotes de moindre qualité.

L'origination, la souscription, la diligence raisonnable et l'approbation du crédit garantissent une diligence raisonnable en matière de crédit, juridique, de conformité et financière, adaptée à la taille, à la complexité et au risque de la transaction. Les extensions de crédit aux relations individuelles sont soumises à des approbations, des limites et des procédures de surveillance. Toutes les extensions de crédit nécessitent l'approbation de deux approbateurs admissibles, l'un de la première ligne de défense et l'autre de la deuxième ligne de défense. L'autorité d'approbation et les seuils doivent être conformes aux mesures d'appétence pour le risque, de risque de concentration et d'exposition. Lors de l'évaluation de la prolongation de crédit d'un client, le niveau de risque d'un instrument dérivé est déterminé en additionnant le coût de remplacement courant de l'instrument et la hausse éventuelle du coût de remplacement pour la durée de vie restant à courir de l'instrument.

Citi utilise un modèle à trois lignes de défense comme élément clé de gestion de ses risques. Le modèle des lignes de défense rassemble sous un même toit la prise de risques, la surveillance des risques et l'assurance des risques. Il fournit également une voie pour la responsabilisation des unités qui créent des risques (« Première ligne de défense »), une construction pour une contestation efficace par la gestion indépendante des risques (« IRM »)/la gestion indépendante des risques liés à la conformité (« ICRM ») (« Deuxième ligne de défense ») et permet une assurance indépendante des risques par l'audit interne (« Troisième ligne de défense »). De plus, Citi dispose de fonctions de soutien de l'entreprise. Les première, deuxième et troisième lignes de défense, ainsi que les fonctions de soutien de l'entreprise, ont des rôles et des responsabilités distincts et sont habilitées à exécuter leurs processus et responsabilités de gestion des risques pertinents, comme indiqué dans le cadre de gestion des risques d'entreprise (« ERMF ») et un ensemble de documents de politique à l'appui afin de gérer les risques de la Banque de manière cohérente et efficace.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») supervise la gestion des activités et des affaires de Citibank Canada. Il supervise le profil de risque de la Banque et les processus visant à déterminer, mesurer, surveiller et contrôler les principaux risques de la Banque. Le portefeuille de Citibank Canada est examiné au moins une fois par trimestre avec le conseil d'administration. Le comité de gestion interne, tel que le Comité de gestion des risques du Canada (« Canada RMC »), régit et supervise la gestion du risque de crédit et prend des décisions concernant les mesures nécessaires pour gérer les profils de risque par rapport à l'appétence pour le risque défini..

Modèle de dépréciation des créances irrécouvrables prévues conformément à la norme de dépréciation IFRS 9

Chaque date de déclaration, la Banque vérifie s'il existe une preuve objective indiquant que des actifs financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur dans les profits ou les pertes ont subi une dépréciation. Un actif financier subit une dépréciation lorsqu'une preuve objective démontre qu'un événement générateur de pertes opérationnelles s'est produit après la reconnaissance initiale de l'actif, et que cet événement a des répercussions sur les flux de trésorerie futurs de cet actif qui peuvent être évaluées de manière fiable.

La Banque examine la preuve de dépréciation des prêts au niveau de l'actif concerné, mais aussi au niveau collectif. Chaque prêt qui revêt une importance propre est évalué afin de déterminer s'il a subi une dépréciation particulière. Tous les prêts qui revêtent une importance propre et pour lesquels aucune dépréciation particulière n'a été constatée sont ensuite évalués collectivement en vue de détecter toute dépréciation qui n'aurait pas encore été décelée. Les prêts qui n'ont pas d'importance propre sont soumis à une évaluation collective afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation; pour ce faire, on regroupe les prêts qui affichent des caractéristiques de risque semblables.

Lorsqu'elle évalue la dépréciation collective, la Banque utilise la modélisation statistique des tendances historiques en ce qui concerne la probabilité de défaut, les délais de recouvrement et le montant de perte subie, ajustées en tenant compte de l'opinion de la direction quant à savoir si la situation économique et le contexte du crédit actuels sont tels que les pertes réelles risquent d'être supérieures, ou inférieures, aux résultats de la modélisation historique. Les taux de prêts non remboursés, les taux de pertes et le délai estimatif des recouvrements futurs sont périodiquement comparés aux résultats réels pour s'assurer qu'ils demeurent d'actualité.

Les réserves pour créances irrécouvrables sont évaluées à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation des créances irrécouvrables attendues en trois étapes selon lesquels chaque actif financier est classé dans l'une des étapes ci-dessous :

- Étape 1 : De la reconnaissance initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif a connu une augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa reconnaissance initiale, une provision pour pertes est comptabilisée, égale aux créances irrécouvrables qui devraient résulter des défauts attendus au cours des 12 prochains mois. Les intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute de l'actif.
- Étape 2 : À la suite de l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa reconnaissance initiale, une provision pour pertes est comptabilisée, égale aux créances irrécouvrables attendues au cours de la vie restant à courir de l'actif. Les intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute de l'actif.

Les créances irrécouvrables des actifs financiers aux étapes 1 et 2 sont calculées comme valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Banque conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir).

- Étape 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, une réserve pour pertes de crédit attendues égale à la durée de vie totale doit être comptabilisée. Les créances irrécouvrables sont calculées comme la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Le produit de l'intérêt calculé selon la valeur comptable de l'actif, nette de la provision pour pertes, plutôt que selon sa valeur comptable brute.

La preuve qu'un actif financier est déprécié comprend des données observables qui sont portées à l'attention de la Banque, notamment :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- Une rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital;
- Il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse une autre réorganisation financière;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou

Des données observables indiquant qu'il y a une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés d'un portefeuille d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée aux actifs financiers individuels du portefeuille, y compris : des changements défavorables dans le statut de paiement des emprunteurs du portefeuille et les conditions économiques nationales ou locales qui sont en corrélation avec les défauts des actifs du portefeuille.

Les prêts sont radiés lorsqu'il n'existe aucune probabilité réaliste de recouvrement.

L'estimation d'une perte sur prêt attendue (« PPA ») doit être objective et pondérée en fonction des probabilités, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables d'événements à venir et des conjonctures économiques à la date de la déclaration. L'estimation tient également compte de la valeur temporelle de l'argent.

La valeur d'une PPA est principalement déterminée par une évaluation de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD ») et de l'exposition en cas de défaut (« ECD ») de l'actif financier, où les insuffisances de trésorerie sont actualisées à la date de la déclaration. Pour un actif financier à l'étape 1, la Banque utilise une PD sur 12 mois, tandis qu'un actif financier à l'étape 2 utilise une PD à vie pour estimer une provision pour dépréciation. Les actifs financiers de l'étape 3 sont dépréciés et utilisent donc 100 % de PD pour estimer la provision pour dépréciation.

Divulgations quantitatives

Le tableau suivant représente le total des expositions brutes au risque de crédit de la Banque au bilan, mesurées selon l'encours au 31 décembre :

	2023		2022	
	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle
Ressources de trésorerie	78 636	157 221	272 610	228 686
Titres – Juste valeur par le biais du résultat net*	959 767	1 387 599	952 214	1 857 435
Titres – Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	462 848	541 981	557 533	945 303
Prêts, nets de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables	1 472 939	1 543 272	1 611 074	1 557 507
Titres achetés dans le cadre de contrats de revente et de titres empruntés	2 268 463	2 355 702	1 609 332	1 614 764
Instruments financiers dérivés	106 400	137 731	216 074	212 421
Autres actifs	314 075	316 897	422 977	412 909
Total	5 663 128	6 440 403	5 641 814	6 829 025

* Juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

** Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)

Le tableau qui suit représente la répartition des ressources de trésorerie, des valeurs, des prêts et des responsabilités des clients en vertu d'acceptations de la Banque qui peuvent être attribués pour des contreparties externes par segment géographique où le risque est assumé en dernier ressort au 31 décembre :

	2023	2022
Canada	5 057 040	4 896 793
Autres pays	187 613	105 970
Total	5 244 653	5 002 763

Le tableau qui suit représente la ventilation des ressources de trésorerie, des valeurs, des prêts et des autres éléments d'actif de la Banque selon l'échéance contractuelle restant à courir au 31 décembre :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 années	Plus de 5 années	2023 TOTAL	2022 TOTAL
ACTIFS					
Ressources de trésorerie	78 636	—	—	78 636	272 610
Titres – Juste valeur par le biais du résultat net	946 991	—	12 776	959 767	952 214
Titres – Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	280 224	182 624	—	462 848	557 533
Prêts	703 624	769 315	—	1 472 939	1 611 074
Valeurs achetées en vertu d'accords de prise en pension et de titres empruntés	2 268 463	—	—	2 268 463	1 609 332
Autres actifs	306 384	7 337	354	314 075	422 977
	4 584 286	959 276	13 121	5 556 728	5 425 740

Le tableau qui suit représente l'analyse du coût de remplacement courant du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque par segment géographique où le risque est assumé en dernier ressort, compte non tenu des accords-cadres de compensation, au 31 décembre :

	2023	2022
Canada	44 557	71 176
États-Unis	57 300	135 704
Autres pays	4 543	9 194
Total	106 400	216 074

Le tableau qui suit représente la répartition du coût de remplacement courant de la Banque par type de contreparties au 31 décembre :

	2023	2022
Institutions financières	65 781	150 605
Gouvernements	4 382	4 438
Autres contreparties	36 237	61 031
Total	106 400	216 074

Le tableau qui suit représente la répartition du portefeuille de valeurs mobilières de la Banque par type de contreparties au 31 décembre :

	2023	2022
Titres de juste valeur par le biais du résultat net		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral canadien	800 275	812 507
Titres de spéculation	159 492	139 707
	959 767	952 214
Titres de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral canadien	462 848	557 533
	462 848	557 533
Total	1 422 615	1 509 747

Le tableau qui suit représente la répartition du portefeuille de prêts bruts de la Banque par catégorie et par région où le risque est assumé en dernier ressort au 31 décembre :

	2023	2022
Canada		
Prêts aux entreprises :		
Gouvernements et institutions financières	193 191	232 493
Immobilier	158 337	266 477
Autre	336 196	355 932
Prêts hypothécaires :		
Résidentiels	20 521	26 835
Non résidentiels	759 121	723 771
Consommateur	9 263	13 039
	1 476 629	1 618 547
Autres pays		
États-Unis	2 205	3 114
Autres pays	162	105
	2 367	3 219
Moins : réserve pour pertes sur créances irrécouvrables	6 057	10 692
Total	1 472 939	1 611 074

La Banque n'avait aucun prêt douteux ni prêt en souffrance pour 2023 et 2022.

Le tableau suivant résume les changements de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour 2023 et 2022 :

Classification de crédit	2023				2022
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	TOTAL
Prêts					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	6 555	4 137	—	10 692	4 470
Transfert à l'étape 1	2 769	(2 769)	—	—	—
Transfert à l'étape 2	(656)	656	—	—	—
Transfert à l'étape 3	—	—	—	—	—
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	(3 743)	(96)	—	(3 839)	5 004
Constitutions de dossiers	859	—	—	859	1 268
Sorties du bilan et échéances	(1 374)	(281)	—	(1 655)	(50)
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	4 410	1 647	—	6 057	10 692
Radiations	—	—	—	—	—
Recouvrements	—	—	—	—	—
	4 410	1 647	—	6 057	10 692
Titres de créances					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	72	—	—	72	112
Transfert à l'étape 1	—	—	—	—	—
Transfert à l'étape 2	—	—	—	—	—
Transfert à l'étape 3	—	—	—	—	—
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	(10)	—	—	(10)	(40)
Constitutions de dossiers	—	—	—	—	—
Sorties du bilan et échéances	—	—	—	—	—
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	62	—	—	62	72
Radiations	—	—	—	—	—
Recouvrements	—	—	—	—	—
	62	—	—	62	72
Autres actifs					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	364	—	—	364	172
Transfert à l'étape 1	—	—	—	—	—
Transfert à l'étape 2	—	—	—	—	—
Transfert à l'étape 3	—	—	—	—	—
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	(163)	—	—	(163)	175
Constitutions de dossiers	—	—	—	—	17
Sorties du bilan et échéances	—	—	—	—	—
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	201	—	—	201	364
Radiations	—	—	—	—	—
Recouvrements	—	—	—	—	—
	201	—	—	201	364
Autres instruments de crédit					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2021	75	1	—	76	246
Transfert à l'étape 1	—	—	—	—	—
Transfert à l'étape 2	—	—	—	—	—
Transfert à l'étape 3	—	—	—	—	—
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	(26)	—	—	(26)	46
Constitutions de dossiers	—	—	—	—	3
Sorties du bilan et échéances	(1)	(1)	—	(2)	(219)
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	48	—	—	48	76
Radiations	—	—	—	—	—
Recouvrements	—	—	—	—	—
	48	—	—	48	76
TOTAL	4 721	1 647	—	6 368	11 204

Le solde relatif à la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables à la fin de chaque exercice ne comprend que la réserve collective. La réserve de l'étape 1 et de l'étape 2 inclut les montants relatifs aux portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et des services bancaires aux particuliers, et une quote-part non affectée.

Le tableau suivant résume l'exposition aux étapes 1 et 2 (en millions) du portefeuille de crédit des banques aux grandes entreprises par secteur :

	2023	2022
Aliments, boissons et tabac	264	284
Produits chimiques	3	7
Biens durables, commerce de détail et vêtements	10	29
Produits du bâtiment et services connexes	15	12
Biens d'équipement	13	8
Papiers, produits forestiers et emballages	13	13
Logistique	2	4
Autre	2	2
Total	322	359

Le tableau suivant résume l'exposition aux étapes 1 et 2 (en millions) du portefeuille de crédit de la banque privée par programme :

	2023	2022
Prêts hypothécaires commerciaux	904	887
Prêts sur marge	128	272
Prêts non garantis	17	12
Financement d'aéronefs	63	45
Prêts hypothécaires résidentiels	10	19
Autre	34	28
Total	1 157	1 263

5. Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l’approche standard et coefficients prudentiels pour les approches fondées sur les NI

La Banque utilise l’*approche standard intégrale*. Cette approche incorpore des données provenant d’un organisme externe d’évaluation du crédit (OEEC) pour les créances d’emprunteurs souverains, des gouvernements provinciaux canadiens et des mandataires admissibles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux canadiens et l’exposition au risque de la société. En ce qui concerne les expositions envers les banques (et les maisons de courtage admissibles), les données provenant de l’OEEC sont utilisées afin d’appliquer les pondérations de risque pertinentes. Ces données concernent l’évaluation du crédit des emprunteurs souverains dans le pays de constitution en société de la banque. La Banque a recours principalement à Standard and Poor’s (S&P) pour obtenir l’information nécessaire à cette approche.

Le tableau qui suit résume l’exposition au risque de crédit nette de la Banque (après atténuation des risques) pour chaque tranche de risque au 31 décembre :

Tranche de risque	2023	2022
250 %	0	0
150 %	1 787	0
100 %	500 897	1 807 839
90 %	301 288	0
85 %	249 048	0
75 %	41 505	0
70 %	610 212	0
50 %	13 940	17 495
30 %	1 031 433	0
35 %	12 237	15 783
20 %	57 084	12 45 981
0 %	2 671 919	2 337 185
Total	5 491 350	5 424 283

6. Atténuation du risque de crédit

Divulgations qualitatives

Dans le cadre de ses activités globales de gestion du risque, Citibank Canada utilise des sûretés, des cautionnements et la compensation de l'exposition aux instruments dérivés afin d'atténuer le risque de crédit.

Les opérations sur dérivés sont consignées dans des accords-cadres standard de l'industrie qui prévoient qu'à la suite d'un événement de défaut, la partie qui n'est pas en défaut peut rapidement mettre fin à toutes les opérations entre les parties et établir le montant net devant être payé à la partie en défaut ou par celle-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des sûretés sur certaines opérations sur les marchés financiers afin de réduire son exposition au risque de crédit de la contrepartie. La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à grever de nouveau le bien reçu en garantie, étant entendu qu'elle a l'obligation de rendre le bien à l'expiration de l'entente, aux conditions d'usage habituellement applicables aux instruments dérivés standard, aux emprunts de valeurs et aux prises en pension de valeurs.

Dans le cas des sûretés utilisées pour compenser les opérations sur marchés financiers, la Banque suit la politique relative à la gestion mondiale des sûretés ainsi que les normes en matière de sûreté relatives au portefeuille de négociation du Institutional Clients Group (ICG). Cette politique décrit les règles applicables aux marges données en garantie ou transférées en tant que mécanisme d'atténuation des risques reconnu par la loi, et elle exige que tous les instruments dérivés faisant l'objet d'une marge soient visés par des ententes-cadres de l'ISDA, des annexes de soutien au crédit, des accords-cadres de compensation de la FIA ou l'équivalent, si les lois locales imposent une telle obligation.

La Banque détient des sûretés sur les prêts sous la forme de créances hypothécaires sur les biens, d'autres garanties enregistrées sur les biens et des cautionnements. En général, la sûreté est examinée au moins une fois par année ou en cas de déclassification d'une installation garantie à la liste de surveillance de niveau passable ou à un niveau inférieur.

Dans le cas des sûretés qui servent à garantir un prêt, la Banque suit la politique mondiale relative à la gestion des sûretés de concert avec les normes relatives au portefeuille bancaire pour la gestion des sûretés de l'ICG. Cette politique décrit les biens admissibles pouvant être donnés en nantissement au soutien des expositions aux risques des portefeuilles bancaires, les procédures d'évaluation des biens donnés en garantie, les processus de communication de renseignements et les mécanismes de contrôle.

Les procédures d'évaluation sont différentes lorsque ces biens sont des titres au comptant facilement négociables plutôt que des biens matériels. La surveillance des titres au comptant facilement négociables est généralement plus fréquente que pour les biens matériels, et elle peut dépendre du produit, de l'emplacement géographique ou de la volatilité du titre.

Le portefeuille de prêts des services bancaires aux particuliers reçoit des cautionnements importants en contrepartie de ses risques. Ces cautionnements prennent essentiellement la forme de cautionnements personnels de particuliers exerçant un contrôle sur le débiteur, ainsi que d'entités affiliées au débiteur.

La Banque reçoit généralement moins de cautionnements pour ses portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et ses portefeuilles d'instruments dérivés de gré à gré. Les garants sont surtout les sociétés mères et les filiales du débiteur.

Divulgations quantitatives

Au 31 décembre 2023, la réduction potentielle du coût de remplacement actuel en vertu des accords-cadres de compensation avec des clients tiers et avec des parties liées pour le portefeuille de dérivés de la Banque était de 2 millions de dollars (2022 – néant) et de 57 millions de dollars (2022 – 100 millions de dollars), respectivement. Sur une base pondérée en fonction des risques, l'avantage net avec les clients tiers et avec les parties liées s'élève respectivement à 31 millions de dollars (48 millions de dollars en 2022) et 17 millions de dollars (28 millions de dollars en 2022).*

Au 31 décembre 2023, la Banque détenait 17,7 millions de dollars (2022 – néant) de garanties, composées de liquidités et de titres pour son portefeuille de produits dérivés, sur lesquelles néant (2022 – néant) de titres ont été remis en garantie. Sur le total des garanties détenues, aucun million de dollars (2022 – aucun million de dollars) ne provient de clients tiers et 17,7 millions de dollars (2022 – aucun million de dollars) proviennent de parties liées.

Au 31 décembre 2023, la Banque détenait 2 268 millions de dollars (1 635 millions de dollars en 2021) en garantie de ses titres achetés dans le cadre de conventions de revente.

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille des prêts des services bancaires aux entreprises au 31 décembre pour lesquels la Banque a reçu des cautionnements :

	2023	2022
Exposition directe	78 223	98 487
Exposition éventuelle	1 772	45 107
Exposition avant règlement	111 996	89 232
Exposition partagée inutilisée	–	–
Total	191 991	232 827

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille des prêts des services bancaires aux particuliers au 31 décembre pour lesquels la Banque a reçu des cautionnements de tiers :

	2023	2022
Exposition directe	738 556	796 371
Exposition éventuelle	–	–
Exposition avant règlement	–	9
Exposition partagée inutilisée	41 412	3 928
Total	779 969	800 308

* En 2022, les chiffres étaient exprimés en milliards et seront remplacés par des millions en 2023.

7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie

Divulgations qualitatives

La Banque gère le risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de gestion des risques de crédit décrites ci-dessus sous la rubrique *Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques*.

L'exposition au risque de crédit de contrepartie est calculée à l'échéance des opérations dans un portefeuille à l'aide de la méthode de simulation dite de Monte-Carlo. La simulation modélise le comportement des facteurs de marché sous-jacents de manière à saisir la distribution combinée voulue des mouvements possibles. À chaque point au fur et à mesure que nous progressons dans le temps, le processus de simulation réévalue chaque opération restante dans le cadre du scénario de simulation. Les simulations répétées permettent d'établir ces distributions de la valeur future potentielle et à partir de ces distributions, deux mesures sont retenues : 1) l'équivalent-prêt prérèglement, qui est l'exposition positive escomptée, ou la moyenne sur la quote-part positive de la distribution à chaque point dans le temps; 2) l'exposition prérèglement relative aux instruments dérivés, qui est une exposition offrant un niveau élevé de fiabilité. Aux fins des limites de crédit et de la surveillance de la limite d'utilisation, on utilise la mesure de l'exposition prérèglement. Aux fins de la surveillance de l'exposition de risque engagé ou de l'utilisation contre les limites du débiteur, l'exposition est mesurée en fonction de l'équivalent-prêt prérèglement.

Réserves pour prêts

La Banque, conformément aux notes d'orientation concernant la comptabilité, incorpore un rajustement de l'évaluation du crédit bilatéral dans sa comptabilité du risque de contrepartie. Pour de plus amples renseignements à propos du RVC, voir la rubrique *Risque de marché* ci-dessous.

Risque de fausse orientation

La Banque suit une politique sur le risque de fausse orientation, qui établit des lignes directrices sur la détermination, l'approbation, la communication et l'atténuation du risque de fausse orientation.

Besoins en sûretés à la suite d'une révision à la baisse de la cote de crédit

Au 31 décembre 2023, l'exigence de garantie potentielle maximale si la note de la Banque était abaissée au seuil zéro était de 945 240 \$ (2022 – 923 304 \$).

Fonds propres pour risque de crédit de contrepartie

La Banque calcule les fonds propres pour risque aux fins du RVC de manière bilatérale, c'est-à-dire en tenant compte uniquement de l'exposition potentielle aux contreparties de la Banque. Les fonds propres pour risque sont établis en fonction des pertes inattendues pouvant découler des fluctuations de marges des contreparties, ainsi que des facteurs d'inexécution en période de crise.

Divulgations quantitatives

Le tableau qui suit résume le coût de remplacement courant (CRC) de la Banque et les montants en équivalent-crédit (MEC) de son portefeuille d'instruments dérivés au 31 décembre :

	2023		2022	
	CRC	MEC	CRC	MEC
Contrats sur taux d'intérêt	55 232	42 073	86 576	64 244
Contrats sur devises	40 306	81 005	125 241	97 350
Contrats sur actions, crédit et produits de base	10 862	11 642	4 257	24 318
Total	106 400	134 720	216 074	185 912

Le tableau qui suit présente l'incidence des accords-cadres de compensation au 31 décembre :

	2023	2022
Juste valeur positive brute des contrats sur dérivés	106 400	216 074
Bénéfices tirés des accords-cadres de compensation	(58 303)	(115 367)
Total de l'exposition au crédit courante nette	48 097	100 707

8. Titrisation

La Banque ne titrise pas ses propres actifs, et elle ne parraine aucun programme de titrisation.

Cependant, au 31 décembre 2023, la Banque détenait dans son portefeuille bancaire un portefeuille de négociation de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global émis par la Fiducie du Canada pour l'habitation (garantis par le gouvernement du Canada) d'une juste valeur de 268 millions de dollars (2022 – 272 millions de dollars). Les titres de la Fiducie du Canada pour l'habitation ont été pondérés en fonction de risques à 0 %.

9. Risque de liquidité

Divulgations qualitatives

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne soit pas en mesure de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs, attendus et inattendus, en matière de flux de trésorerie et de garanties, sans nuire aux opérations quotidiennes ou aux conditions financières de la Banque. Le risque peut être exacerbé par l'incapacité de la Banque à accéder aux sources de financement ou à monétiser les actifs et la composition du financement du passif et des actifs liquides.

Gestion du risque de liquidité

Des sources de financement et de liquidité adéquates et diversifiées sont essentielles au bon déroulement des activités de la Banque. Les risques de financement et de liquidité découlent de plusieurs facteurs qui sont en majorité ou en totalité indépendants de la volonté de la Banque, comme les perturbations des marchés financiers, les changements au niveau des principales sources de financement, les écarts de crédit, les changements au niveau des taux de crédit de la Banque et les conditions géopolitiques et macroéconomiques.

Les objectifs de financement et de liquidité de Citibank Canada visent

- (i) à financer sa base d'actifs existante;
- (ii) développer ses activités principales;
- (iii) maintenir une liquidité suffisante, structurée de manière appropriée, afin que la Banque puisse mener ses activités dans diverses circonstances défavorables, y compris d'éventuels événements de liquidité propres à la Banque et/ou au marché dont la durée et la gravité varient;
- (iv) répondre aux exigences réglementaires.

L'objectif de la Banque est de maintenir un financement suffisant en matière de montant et de teneur pour financer entièrement les actifs des clients et pour fournir un montant de liquidités adéquat et des actifs liquides de grande qualité, même en période de crise afin d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance

La Banque veille à ce que la durée de ses sources de financement soit suffisante par rapport à la durée de ses actifs. L'objectif de la gestion des actifs et des engagements de la Banque est de s'assurer qu'il y a un excès de liquidités et de la teneur dans la structure du passif par rapport au profil de liquidités des actifs. Cela réduit le risque que les passifs deviennent exigibles avant que les actifs arrivent à échéance ou ne soient monétisés. Cet excédent de liquidités est principalement détenu sous la forme d'actifs liquides de grande qualité (« ALGQ »).

Les liquidités de la Banque sont gérées par la trésorerie de Citibank Canada sous la surveillance indépendante de la gestion indépendante des risques.

Le PDG préside le comité actif et passif (« ALCO ») de Citibank Canada, qui comprend le trésorier, le CRO, le CFO et d'autres hauts dirigeants de la Banque. Le CAP définit la stratégie du portefeuille de liquidités et surveille son rendement. Les changements importants au niveau de la répartition des actifs du portefeuille doivent être approuvés par le CAP.

Les tests de résistance et l'analyse de scénarios visent à quantifier l'impact potentiel d'un événement de liquidité sur le bilan et la position de liquidité, et à déterminer des solutions de financement de rechange viables qui peuvent être utilisées. Ces scénarios comprennent des hypothèses sur les changements significatifs des principales sources de financement, les déclencheurs du marché (comme les taux de crédit) et les utilisations potentielles du financement. Ces conditions comprennent les conditions de marché attendues et en période de crise.

Des simulations de crise de liquidité sont effectuées afin de déceler les inadéquations possibles entre les sources et les utilisations de la liquidité selon divers horizons temporels et sous différentes conditions de crise. Les limites de liquidité sont fixées en conséquence. Pour surveiller la liquidité de la Banque, ces simulations de crise et inadéquations possibles sont calculées à des fréquences variables et plusieurs simulations sont effectuées quotidiennement.

Compte tenu de la multitude de situations de crise possibles, la Banque dispose d'un plan de financement d'urgence. Ce plan prévoit un grand nombre de mesures faciles à appliquer en cas de conjoncture de marché défavorable ou de situations de crises particulières.

Les flux de trésorerie stressés quotidiens sont produits quotidiennement sur la base du scénario de stress de liquidité interne (ILST). Les ratios de liquidité et les concentrations des risques sont utilisés pour mesurer et surveiller la liquidité structurelle du bilan et la concentration du financement.

Les déclencheurs du marché de liquidité sont des indicateurs internes et externes qui peuvent indiquer un changement dans la liquidité du marché ou dans l'accès de la Banque aux marchés. Les déclencheurs du marché de liquidité sont surveillés par le Trésor et sont présentés au ALCO.

En plus des mesures internes de crise de liquidité que la Banque a élaborées pour un scénario de crise sur 30 jours et sur un an, la Banque surveille également sa liquidité en fonction du ratio de couverture des liquidités (« LCR »), calculé conformément aux règles du BSIF en matière de crise de liquidité. En général, le RCL est conçu pour garantir que la Banque maintient un niveau adéquat d'ALGQ pour répondre aux besoins de liquidité dans un scénario de crise grave de 30 jours.

Divulgations quantitatives

Au 31 décembre 2023, le LCR de la Banque est de 238 % (2022 – 158 %), ce qui est bien supérieur à l'exigence de 100 %.

10. Risque du marché – Divulgations pour les banques utilisant la méthode des modèles internes (MMI) pour les portefeuilles de négociation

Divulgations qualitatives

Le risque de marché est le risque de revenu lié aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions et des matières premières, des écarts de crédit et de leurs volatilités implicites.

Gestion du risque de marché

La Banque gère le risque de marché au moyen de politiques spécifiques qui établissent des responsabilités bien définies en matière de gestion du risque de marché pour les groupes de surveillance d'affaires et d'entreprise, ainsi que des limites et d'autres processus visant à assurer un bon contrôle des risques de marché. La Banque gère le risque lié aux taux de change des éléments d'actif et de passif non commerciaux libellés en devises étrangères grâce à des instruments de couverture comme les échanges de devises, l'échange au comptant et les échanges de devises croisés.

Chaque entreprise est tenue d'établir, avec l'approbation de la gestion du risque des marchés de la Banque, un cadre fixant les limites relatives au risque de marché pour les facteurs de risque établis, définissant clairement les profils de risque approuvés et respectant les paramètres du niveau de tolérance au risque global de la banque. Ces limites sont surveillées par l'organisation responsable de la gestion des risques, le Comité de gestion des risques de Citibank Canada et le comité de la gestion du risque du conseil d'administration. En tout état de cause, les entreprises sont responsables au bout du compte des risques de marché qu'elles prennent, et il leur incombe de respecter les limites établies.

En plus des mécanismes de contrôle mentionnés ci-dessus, le processus de gestion du risque fait l'objet d'un examen périodique par le service de vérification interne afin de veiller à la conformité aux politiques sur la gestion du risque de marché.

Risque de marché des portefeuilles de négociation

Le risque de marché des portefeuilles de négociation de la Banque est surveillé au moyen d'une combinaison de mesures quantitatives et qualitatives, y compris, sans s'y limiter :

- les sensibilités aux facteurs;
- la valeur à risque (VaR); et
- les simulations de crise.

Chaque portefeuille de négociation des entreprises de la Banque est assujéti à son propre cadre de restriction des risques de marché englobant ces mesures, mais aussi d'autres mécanismes de contrôle, notamment des mandats de négociation, des listes de produits autorisés et un nouveau processus d'approbation de produit pour les produits complexes.

Modèle de risques de marché et rapports

Les sensibilités aux facteurs s'expriment comme la modification de la valeur d'une position à la suite d'un changement donné dans un facteur de risque du marché, par exemple la modification de la valeur d'un bon du Trésor suite à une variation d'un point de base dans les taux d'intérêt. La gestion du risque des marchés de la Banque, au sein de l'organisation responsable de la gestion des risques, travaille afin de s'assurer que les sensibilités aux facteurs sont calculées, surveillées et, dans la plupart des cas, limitées pour tous les

risques importants pris dans les portefeuilles de négociation.

La VaR permet d'évaluer, avec un niveau de fiabilité de 99 %, la baisse potentielle de la valeur d'une position ou d'un portefeuille dans une conjoncture de marché normale avec un niveau de confiance défini et pendant une période de retenue d'une journée. La VaR simulée est une mesure du risque fondée sur la VaR assujettie au même niveau de confiance qui s'applique à une mesure de la VaR, mais avec des intrants de modèle calibrés sur des données historiques d'une période de douze mois continus qui reflètent une période de stress financier important appropriée pour les portefeuilles actuels.

La Banque utilise un seul modèle de VaR de simulation de Monte-Carlo approuvé de manière indépendante qui a été conçu pour saisir les sensibilités au risque important (telles que les sensibilités des positions de premier ordre et de second ordre concernant les fluctuations des cours du marché) de diverses catégories d'actif et de risque (telles que le taux d'intérêt, les écart de crédit, les taux de change, les risques liés aux actions et aux produits de base). La VaR de la Banque comprend des positions qui sont mesurées à leur juste valeur; elle n'inclut pas les titres de placement classés comme juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Citi croit que son modèle de VaR est étalonné avec prudence de manière à incorporer la réduction des occurrences de pointe et la plus grande volatilité du marché à court terme (le mois le plus récent approximativement) et à long terme (trois ans).

La Banque présente à la haute direction un rapport quotidien sur ses expositions au risque du marché, y compris les données sur les sensibilités aux facteurs, la VaR et la VaR simulée, faisant état des risques auxquels l'entreprise est exposée et l'usage en ce qui concerne les limites relatives au risque de marché pertinentes approuvées par le conseil d'administration. L'utilisation des limites applicables à la VaR est examinée quotidiennement par le chef de la gestion du risque, et des sommaires périodiques sont soumis au comité sur la gestion du risque et au conseil d'administration.

Bien que la majorité des risques du marché soient intégrés à nos modèles de VaR, il est possible que certains risques ne soient pas adéquatement saisis. Cela peut se produire en raison des limites des infrastructures, du manque de données historiques sur le marché ou de l'absence de certains facteurs de risque dans nos modèles de VaR. Les risques qui ne figurent pas dans la VaR sont découverts par des tests rétroactifs et d'autres processus de surveillance des modèles, et sont intégrés dans les modèles de VaR autant que possible. Une évaluation de l'importance résiduelle des risques qui ne figurent pas dans la VaR est effectuée et régulièrement surveillée par rapport aux seuils. Pour les risques importants qui ne sont pas pris en compte dans le modèle VaR, des frais distincts pour les AP en fonction des RNIV sont appliqués conformément aux exigences de la BCAR du BSIF.

Essai à rebours

Conformément à Bâle III, Citibank Canada est tenue d'effectuer un essai à rebours afin d'évaluer l'efficacité de son modèle de VaR réglementaire. L'essai à rebours de VaR réglementaire est le processus par lequel la VaR quotidienne d'un jour à un intervalle de confiance de 99 % est comparée au profit et à la perte de l'achat et de la détention (c.-à-d. l'incidence du profit et de la perte si le portefeuille est détenu de manière constante à la fin du jour et dont le prix est fixé à nouveau le jour suivant). Le profit et la perte de l'achat et de la détention correspondant au profit et à la perte quotidiens évalués à la valeur du marché imputables à la fluctuation des cours dans des positions couvertes à compter de la clôture du jour ouvrable antérieur. Le profit et la perte de l'achat et la détention excluent le revenu de négociation réalisé, les intérêts nets, les frais et les commissions, le profit et la perte sur opérations intrajournalières et les changements dans les réserves. Les résultats sont partagés chaque trimestre avec le Comité de gestion des risques du Canada (« CGR »), le Conseil et le BSIF..

Indications concernant l'évaluation prudente

La Banque a mis en place des systèmes et des contrôles adéquats pour garantir que ses estimations de la valeur juste sont prudentes et fiables. Ces systèmes et mécanismes incluent des procédures de vérification indépendante des prix, distinctes de l'évaluation à la valeur de marché quotidienne, visant à contrôler constamment l'exactitude des prix du marché ou des intrants des modèles. De plus, ces procédures prévoient également la prise en compte des rajustements de valeur et des réserves, le cas échéant. Pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur, la Banque évalue cette valeur selon les procédures décrites ci-dessous.

- La Banque utilise les cours du marché, lorsqu'ils sont accessibles, pour établir la juste valeur de ces éléments; dans ce cas, ils sont classés en tant qu'éléments de niveau 1. Dans certaines situations, lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la Banque s'appuie, pour calculer la juste valeur, sur les cours des instruments de même nature sur les marchés actifs, sur les cours d'instruments identiques ou comparables sur les marchés inactifs, ou sur des évaluations tirées d'un modèle dans lequel tous les intrants significatifs et tous les facteurs inducteurs de valeur significatifs peuvent être observés sur les marchés actifs; dans ce cas, les éléments sont classés au niveau 2.
- Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée selon des techniques d'évaluation mises au point par l'entreprise et qui reposent, dans la mesure du possible, sur les paramètres du marché actuel ou sur des paramètres obtenus auprès de sources indépendantes, par exemple les taux d'intérêt, les taux de change, les facteurs de volatilité des options, etc. Les éléments évalués à l'aide de ces techniques mises au point à l'interne sont classifiés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non.
- Un RVC est appliqué aux instruments dérivés de gré à gré, pour lesquels l'évaluation de base tient généralement compte des flux de trésorerie prévisionnels, en se fondant sur les courbes de taux d'intérêt pertinentes. Comme toutes les contreparties n'ont pas nécessairement le même risque de crédit que celui établi à partir des courbes de taux d'intérêt pertinentes, les RVC sont nécessaires, car ils permettent d'intégrer dans l'évaluation le risque de crédit des deux contreparties dans l'optique du marché, de même que le propre risque de crédit de Citigroup.

La Banque utilise les méthodes et les hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

- ***Titres de négociation et de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global***
Lorsqu'ils sont accessibles, la Banque utilise les cours du marché pour établir la juste valeur des titres de négociation et de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; ces éléments sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. À titre d'exemple, mentionnons certains titres du gouvernement et les actions négociées en bourse. En ce qui concerne les autres titres, la Banque établit généralement la juste valeur en se servant de techniques d'évaluation internes. Les estimations de la juste valeur issues de techniques d'évaluation internes sont vérifiées, dans la mesure du possible, par rapport aux prix obtenus auprès de fournisseurs indépendants. Les titres évalués selon ces méthodes sont généralement classés au niveau 2.
- ***Instruments dérivés inscrits à l'actif ou au passif***
La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est généralement établie selon les cours du marché (cotés en bourse). Ces éléments sont donc classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

La plupart des instruments dérivés souscrits par la Banque sont exécutés de gré à gré, et ils sont donc évalués au moyen des techniques d'évaluation internes puisqu'il n'existe aucune cotation de cours pour ces instruments. Les techniques d'évaluation et les intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent. Les principales techniques utilisées pour évaluer ces instruments sont l'actualisation des flux de trésorerie, le modèle de Black et Scholes et la simulation de Monte-Carlo.

Les principaux intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent; ils comprennent notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, le prix au comptant de la volatilité et de la corrélation du titre sous-jacent.

Un contrat dérivé est placé au niveau 2 ou 3 de la hiérarchie, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non. Les corrélations et les éléments de teneur plus longue sont généralement moins observables. S'il y a lieu, un rajustement de l'évaluation est apporté pour tenir compte du risque de crédit de la contrepartie, de la liquidité du marché et des coûts de tenue.

- **Dépôts**

La Banque détermine la juste valeur des dettes structurées (celles intégrant une option d'achat) et des instruments financiers hybrides (dont le rendement est lié à des risques autres que les taux d'intérêt, l'inflation ou les taux de change) en se servant de la méthode d'évaluation des instruments dérivés appropriée (décrite ci-dessus, incluant les cotes de courtiers indépendants), compte tenu de la nature du profil de risque intégré. Ces instruments sont classés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle sont observables ou non.

Simulations de crise

Citibank Canada réalise des essais de tension liée au risque des marchés à des intervalles réguliers afin d'estimer l'impact de mouvements extrêmes des marchés. Ces essais sont effectués sur des portefeuilles de négociation, de même que sur des regroupements composés de plusieurs portefeuilles de négociation. La gestion du risque des marchés de Citibank Canada passe en revue les données des exercices d'essais de tension menés périodiquement et se sert des renseignements afin d'évaluer le caractère convenable des niveaux et limites d'exposition actuels. Citibank Canada utilise des tensions systémiques d'analyse descendante et des tensions propres aux entreprises d'analyse montante. Les tensions systémiques sont conçues afin de quantifier l'impact éventuel de mouvements extrêmes des marchés à l'échelle de l'institution et sont bâties en ayant recours à des périodes historiques de tension sur les marchés et à des prévisions de scénarios économiques défavorables. Les tensions propres aux entreprises sont conçues en vue de sonder les risques liés à des portefeuilles et des segments de marché déterminés, surtout les risques qui ne sont pas pleinement captés dans la VaR et les tensions systémiques.

Les scénarios de tension de Citibank Canada sont utilisés dans plusieurs rapports examinés par la haute direction et également afin de calculer le modèle interne de capitaux de risque pour les risques liés aux marchés de négociation. En général, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon d'un an. Dans le cas des positions et des facteurs du marché les plus liquides, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon plus court de trois mois. L'ensemble restreint de facteurs du marché soumis à l'horizon de trois mois est composé des éléments qui, aux yeux de la direction, sont demeurés très liquides durant des crises financières.

Fonds propres pour risque de marché

La méthodologie d'évaluation des fonds propres pour risque de marché repose sur une méthode intégrée de VaR et de simulation de crise conforme aux lignes directrices de Bâle II.5. À compter du T1 2024, conformément aux lignes directrices du BSIF, Citibank Canada a mis en œuvre le régime FRTB SA pour le risque du marché. Ce changement se répercutera sur les informations qualitatives et quantitatives liées au risque du marché pour l'exercice 2024.

Adéquation des fonds propres

Le risque de marché est un élément clé du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres. La méthodologie et le processus relatifs à l'adéquation des fonds propres ont été décrits ci-dessus dans la section *Adéquation des fonds propres*.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé de la position de la VaR du portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et au cours de l'exercice :

(millions)	2023	2022
31 décembre	0,8	0,9
Maximum	1,1	2,0
Minimum	0,5	0,2
Moyenne	0,7	0,4

Voici un résumé des positions de la VaR simulée relative au portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et au cours de l'exercice :

(millions)	2023	2022
31 décembre	1,9	1,5
Maximum	2,4	2,5
Minimum	0,7	0,5
Moyenne	1,4	1,0

Le processus de validation du modèle et d'examen de la VaR suivi par la Banque consiste à étudier le cadre du modèle, les principales hypothèses et la mise en œuvre de l'algorithme mathématique. En outre, dans le cadre du processus de validation du modèle, l'essai à rebours de VaR réglementaire est effectué trimestriellement et les résultats sont transmis au BSIF.

Résultats de l'essai à rebours

Au cours de l'année 2023, il y a eu trois violations de l'essai à rebours pour la Banque au niveau de la VaR IR les 14 mars, 16 mars et 7 juin. Les manquements ont été causés par la peur de contagion de la SVB et du secteur financier et par le choc de la politique et des annonces de taux de la BdC.

11. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, ou de facteurs humains, ou encore d'événements externes. Cela inclut le risque de non-respect des lois et réglementations applicables, mais exclut le risque stratégique. Le risque opérationnel inclut le risque pour la réputation ou la franchise associé aux pratiques commerciales ou aux agissements sur le marché auxquels Citibank Canada participe, ainsi que le risque en matière de conformité, le risque en matière de conduite et le risque juridique.

Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales globales de Citibank Canada et aux fonctions de soutien connexes, et peut occasionner des pertes découlant d'événements liés notamment à ce qui suit :

- la fraude, le vol et les activités non autorisées;
- les pratiques en matière d'emploi et le milieu de travail;
- les clients, les produits et les pratiques commerciales;
- les actifs physiques et les infrastructures;
- la gestion de l'exécution, de la livraison et des processus.

Cadre

Citibank Canada gère le risque opérationnel conformément à un cadre global. L'objectif de la Banque consiste à conserver le risque opérationnel à des niveaux adaptés aux caractéristiques des activités de Citibank Canada, aux marchés dans lesquels elle évolue, à ses fonds propres et à ses liquidités, de même qu'au contexte concurrentiel, économique et réglementaire.

Afin de prévoir, d'atténuer et de contrôler les risques opérationnels, Citibank Canada a établi un système de politiques et elle a mis en place un cadre cohérent pour évaluer, surveiller et communiquer les risques opérationnels et l'efficacité de l'administration globale du cadre de contrôle interne à l'échelle de la Banque. À l'intérieur de ce cadre, Citibank Canada a défini son appétit en matière de risque opérationnel et établi un processus « d'évaluation du contrôle du gestionnaire » (un processus qui permet aux gestionnaires de Citibank Canada d'identifier, de surveiller, de mesurer, de rapporter et de gérer les risques et les contrôles liés) afin d'aider les gestionnaires à autoévaluer les principaux risques et contrôles opérationnels et de cerner et de régler les faiblesses dans la conception et (ou) dans l'efficacité de l'administration des contrôles internes qui peuvent atténuer les importants risques opérationnels.

À mesure que de nouveaux produits et activités commerciales sont mis au point, les processus sont conçus, modifiés ou obtenus par d'autres moyens et les risques opérationnels sont pris en compte.

De plus, la gestion des risques, y compris la gestion du risque opérationnel, travaille de façon proactive avec les entreprises et les autres fonctions de contrôle indépendantes afin d'intégrer une solide culture et un cadre de gestion du risque opérationnel à l'échelle de Citibank Canada. La gestion du risque opérationnel interpelle les entreprises afin d'assurer une intégration efficace du cadre de gestion du risque opérationnel en mettant l'accent sur (i) l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels, (ii) les défis liés aux principaux problèmes de contrôle et risques opérationnels et (iii) l'anticipation et l'atténuation des cas exposés au risque opérationnel.

L'information à propos des risques opérationnels des entreprises, des pertes historiques liées aux risques opérationnels et du cadre de contrôle fait l'objet d'un rapport de chaque segment commercial et secteur

fonctionnel. L'information est résumée et présentée à la haute direction ainsi qu'au comité de la gestion du risque du conseil d'administration de Citibank Canada.

Le risque opérationnel est mesuré et évalué au moyen du capital lié au risque opérationnel et du capital réglementaire lié au risque opérationnel pour l'approche standard simplifiée. Les pertes liées aux risques opérationnels prévues dans les scénarios de crise sont également incluses dans le cadre du processus de l'EAFPI.

Risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité correspond au risque d'affaires associé à la menace posée par une cyberattaque, une brèche de cybersécurité ou une défaillance de la protection des renseignements commerciaux et liés aux activités les plus vitales de Citibank Canada, entraînant une perte financière ou une atteinte à la réputation. Avec un environnement de menaces en pleine évolution, le raffinement croissant des attaques à la cybersécurité et l'utilisation de nouvelles technologies pour effectuer des opérations financières, Citibank Canada ainsi que ses clients, ses consommateurs et ses tierces parties courent le risque d'être victimes de cyberattaques et d'incidents liés à la sécurité des renseignements, maintenant et à long terme. Citibank Canada reconnaît l'importance de ces risques et, par conséquent, fait appel à une stratégie intelligente pour empêcher et détecter les cyberattaques, en plus de réagir et de se rétablir à la suite de celles-ci.

Citibank Canada est entièrement intégrée à la technologie de Citi et à son programme de gestion des risques de cybersécurité qui est axé sur trois lignes de défense. La première ligne de défense comprend son groupe de direction de la protection des renseignements et de sécurité des renseignements de l'entreprise, qui propose des contrôles d'affaires, opérationnels et techniques de première ligne et des mesures de protection contre les risques de cybersécurité, en plus de réagir face aux incidents de cybersécurité et aux fuites de données. Citi gère ces menaces au moyen de centres de fusion à la fine pointe de la technologie, qui servent de centre de commandement pour la surveillance et la coordination de réponses aux menaces pour la cybersécurité. L'équipe de sécurité des renseignements de l'entreprise est responsable de la défense de l'infrastructure et des contrôles de sécurité, en plus d'effectuer des évaluations de la vulnérabilité, des évaluations de la sécurité des renseignements de tiers, des programmes de sensibilisation et de formation pour les employés et la gestion des incidents de sécurité. Dans tous les cas, l'équipe collabore avec un réseau de responsables de la sécurité des renseignements, qui est intégré aux entreprises et aux fonctions à l'échelle internationale.

Les groupes de gestion du risque opérationnel pour la technologie et la cybersécurité (ORM T/C) et de gestion indépendante du risque de conformité pour la technologie et la sécurité des renseignements (ICRM-T) de Citi servent de deuxième ligne de défense. Ils évaluent, anticipent et remettent en question activement les pratiques et les capacités de Citi en matière d'atténuation des risques. Les audits internes constituent la troisième ligne de défense et représentent un moyen indépendant de garantir l'efficacité de la gestion totale du risque de cybersécurité de l'entreprise. Le comité d'action contre les risques de sécurité pour les renseignements (« ISROC ») de Citi est principalement responsable de la sécurité des renseignements pour l'ensemble de Citi et de favoriser la communication, la discussion, le signalement et la gestion du risque de cybersécurité dans ces domaines.

Citi a pour objectif de cibler et de corriger de façon proactive les risques pour la technologie et la cybersécurité avant qu'ils se transforment en incidents affectant négativement les activités d'affaires. Par conséquent, l'équipe ORM-T/C remet en question et surveille de façon indépendante les capacités conformément aux énoncés précis de Citi en matière de goût du risque pour la technologie et le risque de cybersécurité. En ce qui concerne les risques en constante évolution pour la cybersécurité et les

réglementations correspondantes, l'équipe ORM-T/C surveille également les exigences légales et réglementaires en lien avec la cybersécurité, effectue des évaluations stratégiques du risque de cybersécurité, évalue les nouveaux produits et les nouvelles initiatives, surveille le risque de gestion de données et organise des évaluations de l'assurance du risque de cybersécurité (faisant partie des évaluations de tiers). De plus, l'équipe ORM-T/C utilise et élabore des outils et des mesures adaptés à la cybersécurité et à la technologie en lien avec le cadre général de gestion des risques opérationnels de Citi pour surveiller, repérer et gérer efficacement les risques.

Mesures et Bâle III

L'approche standard simplifiée est utilisée pour calculer le risque opérationnel aux fins des fonds propres réglementaires.

Sécurité des renseignements et continuité des activités

La sécurité des renseignements et la protection des renseignements confidentiels et des données délicates des clients sont une priorité pour la Banque. La Banque a mis en œuvre un programme de sécurité des renseignements. Ce programme est périodiquement examiné et amélioré afin de prendre en compte les nouvelles menaces qui pèsent sur les renseignements des clients. Le groupe responsable de la continuité des activités et de la gestion de crise, avec le soutien de la haute direction, coordonne l'état de préparation et atténue les risques liés à la continuité des activités en procédant à un examen et à des mises à l'essai des procédures de reprise des activités.

12. Actions – Divulgence des positions du portefeuille d'intermédiation bancaire

La Banque n'a aucune exposition aux placements en actions dans le portefeuille bancaire aux 31 décembre 2023 et 2022.

13. Risque lié aux taux d'intérêt dans le portefeuille d'intermédiation bancaire

Divulgations qualitatives

Le risque de taux d'intérêt provenant des portefeuilles autres que de négociation découle de l'incidence éventuelle des variations des taux d'intérêt sur le produit de l'intérêt net de Citibank Canada et des changements touchant le Cumul des autres éléments du résultat étendu (pertes) de son portefeuille de titres de créance.

Produit de l'intérêt net, à risque

Le produit de l'intérêt net, aux fins de l'exposition au risque de taux d'intérêt, correspond à la différence entre le rendement tiré des actifs non commerciaux du portefeuille (y compris les prêts aux clients) et le taux payé sur les éléments de passif (ce qui comprend les dépôts effectués par les clients ou les emprunts effectués par une entreprise). Le revenu d'intérêt net varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des montants et de la composition des actifs et des passifs et du moment où sont modifiés les taux contractuels et présumés applicables aux éléments d'actif et de passif en fonction des taux du marché.

La Banque utilise plusieurs mesures pour mesurer le risque lié au taux d'intérêt de son portefeuille bancaire. L'exposition aux taux d'intérêt (IRE) est une mesure clé qui analyse l'incidence d'une série de scénarios sur les revenus nets d'intérêts du portefeuille bancaire de la banque par rapport à un scénario de référence. L'IRE ne représente pas une prévision des revenus nets d'intérêts de la Banque. Les scénarios, méthodologies et hypothèses utilisés dans cette analyse sont périodiquement évalués et améliorés en réponse aux changements dans l'environnement du marché, aux changements dans la composition du bilan de la Banque, aux améliorations de la modélisation de la Banque et à d'autres facteurs.

Pour gérer efficacement les variations des taux d'intérêt, la Banque peut modifier la tarification des nouveaux prêts et dépôts de la clientèle, acheter des titres à taux fixe, contracter des emprunts à long/court terme, à taux fixe ou variable, ou conclure des transactions sur des produits dérivés présentant des expositions aux risques opposées. Citibank Canada évalue régulièrement la viabilité de ces stratégies et d'autres stratégies pour réduire ses risques liés aux taux d'intérêt et met en œuvre de telles stratégies lorsqu'elle estime que ces mesures sont prudentes.

La Banque gère le risque de taux d'intérêt de façon regroupée dans l'ensemble de l'entreprise. Les procédures de la Banque nécessitant des interactions avec la clientèle créent des positions sensibles aux taux d'intérêt, ce qui comprend des prêts et des dépôts, dans le cadre des activités courantes. Le Trésor de la Banque (Trésor du Canada) regroupe ces positions à risque et les gère de manière centralisée. Fonctionnant dans les limites établies, le Trésor du Canada prend des décisions de positionnement et utilise des outils, tels que le portefeuille de titres de placement de la Banque, les emprunts à long terme/court terme et les dérivés sur taux d'intérêt, pour cibler le profil de risque souhaité. Les changements dans la position du risque lié au taux d'intérêt de Citibank Canada reflètent les changements accumulés dans tous les actifs et passifs non commerciaux, avec des impacts potentiellement importants et compensatoires, ainsi que les décisions de positionnement du Trésor du Canada.

Les risques liés aux taux d'intérêt dans les portefeuilles non négociés de la Banque estimés à l'aide d'un ensemble commun de normes définissent, mesurent et rendent compte du risque. Citibank Canada est tenue d'établir un cadre de risque du marché qui définit clairement les profils de risque et qui respecte les paramètres de l'appétence pour le risque global de la Banque. Dans tous les cas, le Trésor du Canada est en fin de compte responsable du respect des limites définies. Ces limites sont suivies mensuellement par le CRO et l'ALCO. Toutes ces limites sont approuvées par le CRO, l'ALCO et le Conseil. Citibank Canada emploie des mesures supplémentaires, notamment des tests de résistance sur l'impact des variations non linéaires des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts.

Divulgations quantitatives

La gestion du risque de taux d'intérêt est fondée sur la surveillance de la sensibilité des éléments d'actif et de passif financiers de la Banque face à différents scénarios de taux d'intérêt standard et non standard. Parmi les scénarios de taux standard pris en compte, mentionnons une chute ou une hausse parallèle de 100 points de base dans toutes les courbes de rendement partout dans le monde. Au 31 décembre 2023, une hausse de 100 points de base du taux d'intérêt augmenterait le bénéfice net du portefeuille en dollars américains de 0,08 million de dollars (diminution de 0,90 million de dollars en 2022) et augmenterait le portefeuille en dollars canadiens de 4,3 millions de dollars (diminution de 2,38 millions de dollars en 2022), ce qui entraînera une augmentation nette de 4,4 millions de dollars (diminution de 3,28 millions de dollars en 2022) au cours des douze prochains mois, en supposant que la direction ne prenne aucune mesure. Une baisse du taux d'intérêt de 100 points de base aurait un effet comparable, mais opposé, sur le revenu net.

14. Rémunération

Gouvernance

Comité de rémunération à l'échelle mondiale

Le Comité de rémunération à l'échelle mondiale de Citigroup Inc. (« Citi ») qui, à la date du présent document, est connu sous le nom de Comité de la rémunération, de la gestion du rendement et de la culture (Personnel and Compensation Committee « CPC »), est un comité dûment constitué du Conseil d'administration de la société mère ultime de la Banque, Citi. Le Comité CPC s'appuie sur l'expérience considérable des administrateurs non dirigeants du conseil d'administration de Citi et est habilité à faire appel à de l'expertise interne et externe s'il le juge approprié. Le cadre de référence du Comité CPC peut être consulté en ligne à l'adresse :

<https://www.citigroup.com/citi/investor/data/compculturecharter.pdf?ieNocache=979>

Les principes en matière de rémunération de Citi à l'échelle mondiale ont été élaborés et approuvés par le Comité CPC en tenant compte de l'avis de la direction, de consultants indépendants et des agents principaux de gestion du risque de Citi. Le Comité CPC est composé d'administrateurs indépendants ayant de l'expérience en matière d'évaluation des structures de rémunération, plus particulièrement en ce qui concerne la rémunération des cadres supérieurs. Les principes en matière de rémunération de Citi sont conçus dans le but de faire progresser la stratégie commerciale de Citi en attirant, en retenant et en motivant les meilleurs talents pour mener à bien la stratégie, tout en s'assurant, entre autres choses, de ne pas encourager les prises de risques non nécessaires ou excessives.

Pour de plus amples renseignements sur les principes de rémunération mondiaux et la gouvernance, reportez-vous à la déclaration de procuration de Citi 2024 accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.citigroup.com/rcs/citigpa/storage/public/Citi-2024-proxy-statement.pdf>

Conseil d'administration de Citibank Canada

Le conseil d'administration de la Banque supervise la stratégie de la Banque en matière de capital humain, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève et les attributions totales. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Conseil tiendra compte de l'alignement sur le plan stratégique de la Banque et du respect de la déclaration d'appétit pour le risque et du système de contrôle interne de la Banque.

Le conseil d'administration examinera et approuvera

- (a) la planification de la succession, la sélection et la nomination, les performances annuelles, les objectifs et la rémunération du PDG, de la haute direction et des responsables des fonctions de surveillance,
- (b) ainsi que la révocation ou le remplacement du PDG, le cas échéant, ce qui exclura le membre qui est le PDG.

Dans l'exercice de ces responsabilités, au moins une fois par an, le conseil d'administration examinera et surveillera les progrès du PDG, des cadres supérieurs et des responsables des fonctions de surveillance par rapport à leurs objectifs de performance, sur la base des rapports et des recommandations du Comité de révision et de gouvernance.

Philosophie de rémunération de Citi

Citi estime que la rémunération est un levier stratégique essentiel à la réussite de ses objectifs. Tout comme la création d'une valeur à long terme nécessite l'équilibrage des objectifs stratégiques, il en va de même pour l'élaboration de programmes de rémunération qui incitent à des comportements équilibrés.

La philosophie de Citi en matière de rémunération énumère et décrit six objectifs principaux de notre programme de rémunération. Ces objectifs en matière de rémunération, tels qu'ils sont décrits ci-dessous, ont été élaborés et approuvés par le Comité CPC du conseil d'administration et son prédécesseur, en tenant compte de l'avis de la direction, de consultants indépendants et des agents principaux de gestion du risque de Citi. Ils ont été créés précisément pour encourager la prise de risque prudente, tout en attirant le talent de classe mondiale nécessaire à la réussite de l'entreprise.

Les objectifs de rémunération définis dans notre philosophie en matière de rémunération sont les suivants :

- Inciter à une conduite conforme aux intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes
- Renforcer une culture d'entreprise basée sur la responsabilisation, l'excellence et le maintien des normes éthiques et de contrôle les plus élevées grâce aux principes de leadership de Citi
- Encourager une prise de décision individuelle et collective prudente en matière de risque, conformément aux directives réglementaires applicables et à la déclaration de mission et de proposition de valeur de Citi.
- Servir d'outil pour attirer et retenir les meilleurs talents et récompenser ceux qui adoptent des comportements appropriés qui soutiennent les objectifs de l'entreprise Citi.
- Encourager les comportements qui sont dans l'intérêt supérieur de nos clients, de nos actionnaires et des objectifs de l'organisation, y compris les principes environnementaux et sociaux.
- Harmoniser la rémunération réalisée avec l'atteinte d'objectifs importants en matière de risques et de contrôle, de réglementation, de stratégie et de finances

Pour un aperçu complet de ces objectifs de rémunération, consultez notre philosophie en matière de rémunération, disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.citigroup.com/rcs/citigpa/storage/public/comp-phil-policy.pdf>

Haute direction et autres preneurs de risques importants

- Les cadres supérieurs de la Banque comprennent le directeur général, les chefs de fonctions (chef des finances, chef du contentieux, chef de la conformité, chef des risques, chef des ressources humaines, chef de la communication), le trésorier et les chefs sectoriels qui dirigent les services de transaction mondiaux, les marchés mondiaux (produits dérivés), les opérations de banque commerciale et de banque privée de la Banque.
- Conformément aux exigences réglementaires en matière de rémunération, Citi entreprend un exercice continu pour cibler les employés dont les activités professionnelles ont un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. En général, ces employés peuvent être assujettis à d'autres obligations en vertu des règlements sur la rémunération pertinents. Aux fins de réglementation aux États-Unis, ces employés sont appelés « employés visés ».
- Citi a mis au point un cadre systématique pour cibler les salariés qui sont des employés visés dans toutes ses entreprises à l'échelle mondiale, qui repose sur une identification structurelle des postes dans la gestion des principaux risques financiers (y compris les mesures des revenus et du capital de risque) et non financiers (p. ex. le risque sur le plan de la franchise) :

- Les employés visés du groupe 1 englobent les membres de la direction qui ont des responsabilités dans l'ensemble de l'entreprise ou les agents relevant de l'article 16 au sens de la réglementation américaine. Il n'y a aucun employé visé du groupe 1 au Canada.
- Les employés visés du groupe 2 sont les employés de l'échelon hiérarchique le plus élevé qui peuvent prendre ou influencer des risques importants pour Citigroup ou une importante unité fonctionnelle.
- Les employés couverts du groupe 3 sont des groupes d'employés qui sont soumis à des accords de rémunération incitative identiques ou similaires et qui, globalement, peuvent exposer l'organisation à des risques importants, même si aucun employé individuel n'est susceptible d'exposer l'organisation à un risque important (p. ex. les agents de crédit qui, en tant que groupe, accordent des prêts qui représentent une part importante du risque lié au crédit de l'organisation).

Structures de la rémunération

Lien entre la rémunération et le rendement

- Citi s'engage à adopter des pratiques et des structures de rémunération responsables. Citi cherche à atteindre un équilibre entre la nécessité de rémunérer ses employés de façon équitable et de façon concurrentielle en fonction du rendement de ces derniers, tout en s'assurant que leur rémunération reflète les principes de gestion du risque, et des mesures de rendement qui récompensent les contributions à long terme à une rentabilité durable.
- Les programmes de rémunération de Citi visent à accroître la valeur actionnariale à l'aide de la pratique de finances responsables, à favoriser la compétitivité en attirant et en conservant les meilleurs talents, à promouvoir la méritocratie en reconnaissant la contribution des employés et à gérer le risque à l'aide de pratiques de rémunération en incitatifs saines.

Rémunération fixe – salaire et avantages sociaux

- La rémunération fixe de Citi est établie de façon à attirer, à conserver et à motiver les employés, conformément aux pratiques du marché et est comparée aux données du marché.
- Le régime de retraite et les autres avantages non pécuniaires sont offerts aux employés dans un programme de primes global, qui est conçu pour être suffisamment concurrentiel afin d'attirer, de conserver et de motiver les employés. Citi vise à fournir un régime de retraite et d'autres avantages communs à toutes les unités et tous les groupes d'entreprises qui sont concurrentiels dans le marché extérieur.

Ratio de rémunération fixe et variable

- Citi vise l'équilibre dans la rémunération entre la rémunération fixe et la rémunération variable ainsi qu'entre les éléments à court terme et à long terme. La politique de Citi en ce qui concerne les primes d'encouragement et de maintien discrétionnaires est de s'assurer que la rémunération est entièrement souple et qu'elle peut être diminuée suivant un rendement négatif, ce qui peut entraîner la possibilité de ne payer aucune rémunération variable. Un nombre restreint et décroissant d'employés de Citi participent à des plans de rémunération incitative variable standard.

Rémunération variable

- Le régime de primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien est le principal régime variable de primes d'encouragement et de maintien de Citi. Il est conçu pour inciter, pour récompenser et pour retenir les employés en fonction de leur contribution et de leur rendement actuels et éventuels. Citi conserve l'entière discrétion en ce qui a trait aux composantes des primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien, ce qui peut comprendre des primes sous forme d'argent comptant et/ou d'actions ou d'autres instruments liés à des actions.

Utilisation d'actions et d'instruments liés à des actions à titre de rémunération variable différée

- En règle générale, une partie de la rémunération variable versée par Citi est différée. En général, les montants soumis à la politique de report obligatoire de Citi sont reportés sous forme d'actions ou d'instruments liés à des actions, sous réserve des limitations du nombre d'actions autorisées à être livrées conformément aux régimes d'incitatifs en actions approuvés par les actionnaires de Citi.
- Le programme d'accumulation du capital (PAC) et le programme d'attribution d'actions (PAA) sont les principaux programmes en vertu desquels Citi peut attribuer des actions à des employés sélectionnés. Les cadres supérieurs et les employés couverts de Citi Canada ont commencé à recevoir des primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien sous forme d'instruments liés à des actions au lieu du PAC et du PAA. Les attributions d'unités d'actions différées en espèces correspondent au nombre d'actions qui seraient normalement attribuées comme PAC et qui seront réglées au moyen d'un paiement en espèces seulement au moment de l'acquisition, lequel sera d'un montant égal au nombre d'unités acquises multiplié par la juste valeur marchande d'une action de Citigroup à la date d'acquisition.
- Certains cadres supérieurs sont assujettis à des engagements en matière d'actionnariat, une harmonisation supplémentaire des intérêts des cadres avec ceux des actionnaires et autres parties prenantes.
- Les attributions différées d'actions et d'instruments liés à des actions accordées aux employés couverts sont sujettes à réduction dans le cas où l'employé est impliqué ou responsable d'incidents qui nuisent sensiblement au rendement financier de Citi et dans certains autres événements.

Périodes de différé et horizons de risques

- Citi applique une politique de report standard ou « par défaut » calculée au prorata sur quatre ans, qui, selon elle, reflète la durée de la plupart des risques pour presque tous les employés.

Structure de rémunération variable pour les employés non visés de Citi Canada

- Les employés non visés sont assujettis à des reports obligatoires de leur rémunération incitative. Les reports sont habituellement effectués au moyen de l'attribution d'instruments liés à des actions (c'est-à-dire des attributions d'unités d'actions différées en espèces). Pour les employés non visés, les proportions de report sont fondées sur l'équivalent en monnaie nationale des seuils fixés à l'échelle mondiale, en dollars américains :

Équivalent total des incitatifs en \$ US :	Report 2023	Report 2022
Moins de 75 000 \$	—	—
De 75 000 \$ à 99 999 \$	15 %	15 %
De 100 000 \$ à 249 999 \$	20 %	20 %
De 250 000 \$ à 499 999 \$	25 %	25 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	30 %	30 %
De 1 M\$ à 1,999 M\$	40 %	40 %
De 2 M\$ à 2,999 M\$	40 %	40 %
De 3 M\$ à 4,999 M\$	50 %	50 %
5 M\$ et plus	60 %	60 %

- La proportion restante de la rémunération variable non reportée est livrée en espèces immédiates.

Structure de rémunération variable pour les employés visés de Citi Canada

- La rémunération variable des employés visés est assujettie à un report de 15 à 60 %, qui est attribué sous forme d'instruments liés à des actions à dividende différé (c'est-à-dire des attributions d'unités d'actions à dividende différé en espèces).
- Les proportions de report sont fondées sur l'équivalent en devise locale des seuils fixés à l'échelle mondiale, en dollars américains :

Employés visés du groupe 2

Équivalent total des incitatifs en \$ US :	Report 2023	Report 2022
Moins de 75 000 \$	—	—
De 75 000 \$ à 99 999 \$	15 %	15 %
De 100 000 \$ à 249 999 \$	20 %	20 %
De 250 000 \$ à 499 999 \$	25 %	25 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	30 %	30 %
De 1 M\$ à 1,999 M\$	40 %	40 %
De 2 M\$ à 2,999 M\$	40 %	40 %
De 3 M\$ à 4,999 M\$	50 %	50 %
5 M\$ et plus	60 %	60 %

Employés visés du groupe 3

Équivalent total des incitatifs en \$ US :	Report 2023	Report 2022
Moins de 75 000 \$	—	—
De 75 000 \$ à 99 999 \$	15 %	15 %
De 100 000 \$ à 249 999 \$	20 %	20 %
De 250 000 \$ à 499 999 \$	25 %	25 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	30 %	30 %
De 1 M\$ à 1,999 M\$	40 %	40 %
De 2 M\$ à 2,999 M\$	40 %	40 %
De 3 M\$ à 4,999 M\$	50 %	50 %
5 M\$ et plus	60 %	60 %

- Au Canada, les attributions d'actions différées sont calculées au prorata et sont acquises sur 4 ans, et les attributions d'actions en espèces différées et les attributions en espèces différées sont calculées au prorata et sont acquises sur 3 ans..
- La proportion restante de la rémunération variable non reportée est livrée en espèces immédiates.

Provisions de récupération – Attributions non acquises

- À la discrétion de Citi, la partie différée non acquise des attributions de l'année précédente et futures peut être sujette à un ajustement ou à une annulation. Tous les employés qui reçoivent des attributions d'actions différées et des attributions d'unités d'actions en espèces différées sont assujettis aux dispositions mondiales d'ajustement et d'annulation du plan DIRA suivantes :
 - Le participant a reçu une attribution en fonction de relevés financiers publics et vérifiés substantiellement inexacts; ou
 - Le participant a participé volontairement à fournir des renseignements substantiellement inexacts en lien avec les relevés financiers publics et vérifiés substantiellement inexacts; ou
 - Le participant a enfreint substantiellement toute limite de risque établie ou vérifiée par la direction générale ou l'équipe de gestion de risque, ou les deux; ou
 - Le participant a fait preuve de négligence grave.

Départ

- Citi n'offre pas de niveaux garantis d'indemnités de départ en cas de cessation anticipée d'emploi. L'indemnité de cessation d'emploi est une mesure discrétionnaire à moins d'obligation contraire de la loi locale.

Garanties, paiements forfaitaires et paiements de retenue de garantie

- Les primes d'encouragement et de rétention garanties pour les employés sont généralement limitées à la première année de service, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- Les attributions garanties ayant pour but de fidéliser le personnel peuvent uniquement être proposées dans des circonstances exceptionnelles, comme dans le cadre d'une restructuration importante, pendant une fusion ou lors d'une réduction progressive des opérations d'une entreprise, afin de conserver un groupe d'employés particulier sur les lieux d'affaires.

Couverture personnelle

- Citi interdit aux employés de signer des contrats d'assurance, de participer à des stratégies de couverture personnelle ou de conclure des ententes liées à la rémunération ou à la responsabilité susceptibles de saper les effets d'équilibre des risques de leurs dispositions de rémunération.
- En outre, la politique de négociation et de placement personnelle de Citi (le « PTIP ») interdit la couverture de quelque manière que ce soit (autre que les couvertures de change) par les personnes concernées (y compris les administrateurs et les dirigeants) des actions restreintes non acquises ou des actions différées attribuées à titre de rémunération dans le cadre du Programme d'accumulation de capital de Citi.
- Le PTIP interdit également de s'engager dans des transactions spéculatives sur les titres de Citi, y compris la vente d'options d'achat nues et de stratégies d'options spéculatives, ainsi que toute autre transaction qui bénéficierait d'une baisse de la valeur d'un titre de Citi. Le PTIP permet généralement aux personnes concernées (à l'exclusion des administrateurs et des dirigeants) de couvrir les positions longues acquises sur les titres Citi alors livrables.
- Les personnes couvertes par le PTIP comprennent (sans toutefois s'y limiter) les personnes qui 1) peuvent avoir accès à des informations importantes non publiques concernant Citi, 2) sont employées par le groupe de clients institutionnels de Citi, 3) sont des employés enregistrés auprès de la FINRA ou des associés de l'une ou l'autre des entités de courtage de Citi aux États-Unis, ou 4) travaillent dans une activité de valeurs mobilières ou de conseil au sein de Citi Personal Wealth Management, ainsi que certaines personnes liées aux personnes couvertes. Étant donné que les administrateurs et les dirigeants qui sont des personnes couvertes par le PTIP sont également assujettis à la politique de couverture applicable aux administrateurs et aux dirigeants conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise, une transaction proposée par un administrateur ou un dirigeant peut être interdite par l'application d'une politique même si la transaction était autorisée en vertu de l'autre politique.

Mesure du rendement***Détermination des réserves de primes à l'échelle de l'entreprise***

- Les réserves de primes de Citi sont calculées à l'échelle de l'entreprise. Pour les unités d'affaires lucratives, les réserves de primes incitatives reflètent l'attribution que des groupes d'employés devraient recevoir en fonction de leur création de valeur économique et de leurs talents uniques. La remise des réserves de primes sera effectuée en fonction de la création de la valeur économique en tenant compte du risque calculé au niveau du secteur d'activités principal. La haute direction fera des ajustements discrétionnaires sur le risque en s'appuyant sur des facteurs non saisis dans la détermination mécanique de la réserve de primes, combinés à des ajustements aux facteurs stratégiques (p. ex. les pressions concurrentielles à court terme pour le talent, l'importance stratégique de la franchise, etc.) pour déterminer les réserves de primes définitives. Les réserves de primes incitatives des unités opérationnelles non génératrices de revenus sont ajustées en fonction du rendement de Citi et de l'unité d'affaires, de la stratégie et du positionnement stratégique de l'unité d'affaires et de la concurrence de talents.

Évaluation du rendement individuel et processus de détermination d'attribution

- Citi dispose d'un processus annuel de gestion du rendement qui fonctionne via Workday.
- L'évaluation du rendement des employés canadiens s'appuie sur les objectifs individuels par rapport à 3 piliers – risque et contrôle, finance et clientèle et franchise, ainsi qu'une évaluation par rapport aux principes de leadership de Citi (se référer à la partie concernant les principes de leadership plus bas dans cette section).
- Les personnes effectuent une auto-évaluation en fonction de leurs objectifs individuels par rapport aux trois piliers de rendement, ainsi qu'à leur pilier relatif aux principes de leadership. Cette dernière est suivie d'une discussion entre la personne et son directeur. Les directeurs terminent l'évaluation de la personne en tenant compte de ses objectifs et d'autres mesures pouvant être pertinentes aux affaires et en consignait le rendement et la contribution individuels de la personne dans Workday. Une évaluation pour les objectifs est obtenue en faisant la moyenne des évaluations des trois piliers de rendement pour déterminer une évaluation globale des objectifs, et une évaluation pour le leadership est ensuite attribuée sur la base de l'évaluation des principes de leadership.
- Remarquez que les employés des services Conformité, Risque et Audit ne peuvent pas se fixer d'objectifs par rapport au pilier financier et ne peuvent pas être évalués par rapport à ce pilier.

Les directeurs doivent faire preuve de minutie en tenant compte des mesures de risque pertinentes à leur unité d'affaires en déterminant l'évaluation du rendement de la personne, particulièrement en appliquant toute mesure discrétionnaire pouvant entraîner un résultat de rémunération différent de celui découlant du rendement de l'unité d'affaires de la personne.

- Les Employés protégés des groupes 1 et 2 sont assujettis à un autre processus d'évaluation des risques indépendant pour lequel les fonctions de contrôle (c.-à-d., conformité, finance, risque, audit interne et juridique) permettent une évaluation de leurs comportements de risque. Les résultats des processus d'évaluation des risques indépendants sont compris dans le système d'évaluation du rendement pour informer le directeur de l'Employé protégé dirigeant l'évaluation du rendement.

Évaluation des risques des régimes de rémunération

- Citi a développé des processus pour évaluer les risques de ses plans de rémunération. Les directeurs des risques et de la conformité de Citi font un rapport semestriel au Comité CPC concernant leur évaluation des attributs de risque des programmes de rémunération de Citi.

Rémunération des employés exerçant des fonctions de contrôle

- Citi prend plusieurs mesures pour éviter les conflits d'intérêts entre l'entreprise et les fonctions de contrôle. Les voici :
 - Les employés exerçant des fonctions de contrôle ont des liaisons hiérarchiques séparées de l'entreprise. Ces liaisons hiérarchiques associées aux fonctions de contrôle sont responsables de la rémunération de ces employés en termes de rémunération à la clôture de l'exercice, d'augmentation de salaire et de promotion.
 - Les fonctions de contrôle sont distribuées sous forme de réserve de primes distincte des entreprises lucratives. Les décisions au sujet de la distribution de ces réserves sont prises au sein de l'équipe des fonctions de contrôle.
 - La rémunération (tant le salaire que les mesures incitatives variables) pour les fonctions de contrôle est comparée régulièrement aux données externes du marché pour veiller à ce qu'elle suive les tendances du marché. Le niveau de rémunération variable pour les employés exerçant

des fonctions de contrôle est déterminé en comparant le rendement aux objectifs fixés et évalués au sein de leurs fonctions respectives.

Gestion du rendement

Le processus d'évaluation du rendement des employés canadiens est évalué en fonction des objectifs individuels sur 3 piliers de rendement – Risque et contrôle, Finance et Clientèle et franchise, ainsi qu'une évaluation par rapport aux principes de leadership de Citi.

Principes de leadership de Citi

Les principes de leadership de Citi sont incorporés dans le processus d'évaluation des performances, évaluant les comportements de leadership démontrés en soutien à la réalisation des objectifs. Les principes de leadership de Citi sont les suivants :

- Nous assumons la responsabilité – Nous nous mettons mutuellement au défi d'atteindre des normes plus élevées dans tout ce que nous faisons.
 - Accueille le changement avec optimisme, curiosité et résilience.
 - S'exprime avec franchise et accueille les défis des autres.
 - Tire des leçons de ses expériences, s'adapte et s'améliore.
 - Donne la priorité au bien commun lorsqu'il s'agit de contribuer aux décisions du groupe et de les respecter.
- Nous livrons avec fierté – Nous visons l'excellence pour le client, l'excellence des contrôles et l'excellence opérationnelle.
 - Simplifie, normalise et clarifie le travail.
 - Se tient et tient les autres responsables de la gestion des risques avec des contrôles appropriés.
 - Crée de la valeur à long terme en s'attaquant aux causes profondes.
 - Est fier de toujours faire ce qu'il faut
- Nous réussissons ensemble – Nous apprécions et apprenons des différentes perspectives pour dépasser les attentes des parties prenantes.
 - Abat les barrières pour offrir le meilleur de Citi.
 - Mesure le rendement à travers le prisme de nos parties prenantes.
 - Investit dans les collègues de tous horizons.
 - Fait preuve d'empathie envers les collègues, les clients et les communautés.

Divulgations quantitatives

Le comité de gouvernance du Conseil d'administration vérifie et approuve annuellement la philosophie et les directives générales de rémunération pour l'équipe de cadres supérieurs de la Banque et les autres preneurs de risques importants.

Les tableaux suivants résument le nombre d'employés ayant reçu des attributions ou des paiements pour chaque catégorie, comme indiqué ci-dessous, pendant l'année ayant pris fin le 31 décembre :

	Cadres supérieurs		Autres preneurs de risques importants	
	2023	2022	2023	2022
Nombre total d'employés	18	17	27	22
Employés recevant une prime de rémunération variable	16	15	27	21
Employés recevant des primes garanties	—	1	—	—
Employés ayant reçu une prime à la signature				
Nombre d'indemnités de départ	—	1	—	—

Le tableau suivant résume la rémunération différée payée pendant l'année et non réglée en date du 31 décembre :

	Cadres supérieurs		Autres preneurs de risques importants	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Remarquable*				
Espèces différées	411	1 203	176	651
Unités d'actions différées en espèces	4 754	2 905	2 506	1 745
Actions différées	—	—	—	—
Payée				
Espèces différées	799	1 194	334	619
Unités d'actions différées en espèces	1 405	941	797	557
Actions différées	—	200	—	127

* Les encours sont exposés à des ajustements ex post explicites et/ou implicites.

Le tableau suivant résume la rémunération totale attribuée à la haute direction de la Banque et aux autres preneurs de risques importants pour 2023 :

	Cadres supérieurs		Autres preneurs de risques importants	
	Non affectée \$	Différée \$	Non affectée \$	Différée \$
Rémunération fixe				
Espèces	8 073	—	9 554	—
Actions et instruments similaires	—	—	—	—
Autre	406	—	520	—
Rémunération variable				
Espèces	5 637	—	4 557	—
Actions et instruments similaires	—	2 499	—	1 265
Autre	—	—	—	—

Il n'y a eu aucune réduction en 2023 et 2022 en raison d'ajustements explicites et implicites ex post.